



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par

Réf.

Paris, le

22 AOÛT 2018

Maître Yohan DEHAN

174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 18 mai 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
l'adjoint au directeur du bureau national
des droits à conduire

Carolyn CHARLET